

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME



**SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
TENUE LE 16 JUILLET 2026**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Saint-Jérôme, tenue le Jeudi 16 juillet 2026 à 8 h 30, au 300, rue Parent, sous la présidence de Rémi Barbeau, à laquelle session étaient présents :

Madame et monsieur : Pascal St-Onge, conseiller
Marie-Claude Poitras, conseillère

Étaient également présents : Messieurs Alain Cassista, directeur général, Daniel Lemieux, directeur général adjoint - Infrastructures, planification et développement, Simon Filiatrault, directeur général adjoint - Sécurité publique et services institutionnels, William Richer, conseiller politique aux affaires internes et madame Marie-Josée Larocque, greffière.

CE- 15232_26-07-16
POINT 1.1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, monsieur Rémi Barbeau, ouvre la séance du comité exécutif.

CE- 15233_26-07-16
POINT 1.2.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE- 15234_26-07-16
POINT 1.3.1

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ
EXÉCUTIF TENUE LE 9 JUILLET 2026**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 juillet 2026 a été transmise aux membres du comité exécutif le 10 juillet 2026;

Il est proposé par : Pascal St-Onge

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 juillet 2026 soit approuvé.

CE- 15235_26-07-16
POINT 5.1

MODIFICATION À L'ENVERGURE D'UN CONTRAT - COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR 2026-2031 INCLUANT 2 ANS D'OPTIONS - 2024-BS-159

ATTENDU QUE le 16 janvier 2025, le Service des approvisionnements de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de soumission pour collecte et transport des matières résiduelles pour 2026-2031 (incluant 2 ans d'options) conformément aux procédures d'appel d'offres public;

ATTENDU QUE Éco Entreprise Québec (ÉEQ) a pris connaissance des prix soumis dans le cadre de l'appel d'offres en objet, et que ÉEQ n'avait pas d'objection à ce que la Ville de Saint-Jérôme adjuge le contrat aux plus bas soumissionnaires conformes de chaque lot, conformément à l'article 26.1.1.13.3 de l'Entente de partenariat entre ÉEQ et la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE La Ville de Saint-Jérôme a octroyé le contrat de collecte et transport des matières résiduelles pour 2026-2031 (incluant 2 ans d'options) pour le lot # 3 à Service Ricova inc. pour un montant de 1 607 522,04 \$ taxes incluses précisant que la durée du contrat s'échelonnera du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 août 2029;

ATTENDU QUE les quantités prévues à l'item #5 (« Location des conteneurs à chargement hors sol de matières recyclables ») du lot #3 (« Location, collecte et transport des matières recyclables en conteneurs à chargement hors-sol et semi-enfouis ») (CA8401) doivent refléter le nombre réel de conteneurs en location sur le territoire;

ATTENDU QUE la quantité initiale prévue était insuffisante;

ATTENDU QUE les coûts prévus pour la location des conteneurs pour les années 2026, 2027, 2028 et 2029 (8 mois) s'avèrent plus élevés que les montants prévus au bordereau;

ATTENDU QUE les montants prévus pour les années mentionnées précédemment sont les suivants :

Année	Montant total (taxes incluses)
2026	30 730,06 \$
2027	30 730,06 \$
2028	30 730,06 \$
2029 (8 mois)	29 878,78 \$

ATTENDU QUE le coût total des conteneurs supplémentaires pour les années 2026, 2027, 2028 et les huit (8) premiers mois de l'année 2029, taxes incluses, s'élève à 122 068,96 \$;

ATTENDU QUE les nouveaux montants doivent être approuvés au comité exécutif puisqu'ils excèdent le 15 % de modification possible selon la délégation de pouvoir;

Il est proposé par : Pascal St-Onge

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville accepte la modification à l'envergure du contrat octroyé à Service Ricova inc. afin de permettre la réception des factures du fournisseur et ainsi engager les sommes réelles prévues pour ce contrat.

CE- 15236_26-07-16
POINT 5.2

ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE 1RE ÉTAPE - PROJET - RUE DU FAUBOURG ET PLACE DU FAUBOURG PHASE 3 - PR 2011-15,3

ATTENDU QU'un protocole d'entente entre la Ville et le promoteur a été autorisé par la résolution numéro CM-16829/24-05-21;

ATTENDU QUE l'acceptation provisoire des travaux de première étape a été prononcée le 16 juin 2025;

ATTENDU la réception de la correspondance de la firme « GBI », en date du 29 mai 2026, nous recommandant l'acceptation définitive des travaux de première étape pour le projet « Construction d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial et de fondation de rue sur le prolongement de la rue du Faubourg et sur la place du Faubourg" exécutés par l'entrepreneur « Les Entreprises Miabec inc. » pour le promoteur « 9189-7363 Québec inc. »;

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'acceptation définitive des travaux de première étape du projet « Rue du Faubourg et place du Faubourg (Phase 3) » (PR 2011-15,3) soit prononcée.

CE- 15237_26-07-16
POINT 5.3

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE TRAITEMENT DU PHOSPHORE À L'ÉPURATION

ATTENDU QUE la station d'épuration des eaux usées, construite en 1999, prévoyait un système de déphosphatation chimique;

ATTENDU QUE le système n'a jamais été mis en fonction puisque la station d'épuration a toujours respecté les normes environnementales de rejet à la rivière pour le phosphore total;

ATTENDU QUE pour la période du 15 mai au 15 novembre 2025, la norme de rejet en phosphore total a été dépassée;

ATTENDU QUE les essais de laboratoire réalisés en juin 2026 ont démontré que l'ajout de sulfate d'aluminium permet de réduire la concentration de phosphore total dans les rejets au milieu récepteur;

ATTENDU QU'il est nécessaire de remettre en état de fonctionnement les équipements du système de déphosphatation pour respecter les normes de rejets imposés par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU QU'il est nécessaire de prévoir l'approvisionnement en sulfate d'aluminium pour le restant de la période visée par la norme de rejet en phosphore, soit du 15 mai au 15 novembre 2026;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE les sommes nécessaires à la réalisation des travaux de remise en état de fonctionnement des équipements et à l'approvisionnement en sulfate d'aluminium n'étaient pas prévues au budget de fonctionnement;

Il est proposé par : Pascal St-Onge
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville autorise la modification à l'envergure du contrat d'approvisionnement en sulfate d'aluminium accordé par la résolution CM-17964_25-12-09 pour un montant additionnel de 160 000 \$, toute taxes incluses.

La Ville approuve le transfert budgétaire tel que présenté à l'annexe 1, jointe à la présente résolution.

CE- 15238_26-07-16
POINT 6.1

ADJUDICATION DE CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN ANNUEL ET D'APPELS DE SERVICE SUR LES SYSTÈMES CVAC POUR DIVERS BÂTIMENTS POUR 2026-2027 (2026-VSJ-231)

ATTENDU QUE le 4 juin 2026, le Service des approvisionnements de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de soumission pour l'adjudication de contrat de service d'entretien annuel et d'appels de service sur les systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (CVAC) pour divers bâtiments pour 2026-2027 conformément aux procédures de demande de prix;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités à soumissionner sont :

- EPM Mécanique
- Les Industries Garanties Ltée
- Navada Ltée

ATTENDU QUE l'estimation du coût, évalué par le Service des travaux publics avant la période d'appel d'offres, est de 93 658,64 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseiller à l'approvisionnement de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à l'ouverture des soumissions reçues au Service de l'approvisionnement et de la gestion contractuelle le 19 juin 2026;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Prix soumis (Taxes incluses)	Montant corrigé (si applicable, tx incluses)
Navada Ltée	85 389,63 \$	N/A
EPM Mécanique	87 744,55 \$	N/A
Industries Garanties Ltée	105 156,14 \$	N/A

ATTENDU QUE suivant l'analyse des soumissions par le Service des approvisionnements, l'entreprise Navada Ltée est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville octroie le contrat de service d'entretien annuel et d'appels de service sur les systèmes CVAC pour divers bâtiments pour la période 2026-2027 à l'entreprise Navada Ltée pour un montant de 85 389,63 \$ taxes incluses.

Que la durée du contrat soit fixée à un (1) an à compter de son adjudication.

CE- 15239_26-07-16
POINT 6.2

REJET DES SOUMISSIONS - FOURNITURE ET LIVRAISON DE VESTES PARE BALLES POUR LE SERVICE DE POLICE (2026-VSJ-103)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à un appel d'offres selon la procédure d'appel d'offres publique pour un contrat d'achat de vestes pare balles pour le Service de police;

ATTENDU QUE le Service de l'approvisionnement et de la gestion contractuelle (SAGC) de Saint-Jérôme a procédé à l'ouverture des soumissions le 30 avril 2026;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires
Human Protective Inc.
La Manufacture Finnie Ltée
Martin & Lévesque inc.
Ten4 Body Armor Inc.
Pre Labs Inc.

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions reçues par le SAGC et le Service de police, se sont toutes avérées non conformes;

Il est proposé par : Pascal St-Onge
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville rejette les soumissions reçues et autorise le Service de l'approvisionnement et de la gestion contractuelle (SAGC) à reprendre le processus d'appel d'offres.

CE- 15240_26-07-16
POINT 7.1

ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE EN FAVEUR DU LOT 6 663 006 DU CADASTRE DU QUÉBEC APPARTENANT À LA FONDATION VÉRO & LOUIS - PARTIE DU LOT 6 663 007 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Fondation Véro & Louis a procédé à des travaux consistant à la mise en place d'une conduite souterraine afin de procéder à l'enfouissement de fils électriques sur une partie du lot 6 663 007 du cadastre du Québec (ci-après l'« Immeuble »), dont la Ville de Saint-Jérôme est propriétaire afin de pouvoir procéder à la construction d'un bâtiment devant servir à accueillir les adultes de 21 ans et plus vivant avec un trouble du spectre de l'autisme sur le lot 6 663 006 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Fondation doit obtenir une servitude réelle et perpétuelle pour la réparation, l'entretien et le remplacement de la conduite souterraine et des fils électriques enfouis sur une partie de l'Immeuble, d'une superficie approximative de 1 156,2 mètres carrés, incluant un droit de passage permettant l'accès au personnel et aux équipements requis pour ledit entretien;

ATTENDU QUE la Fondation a signé un consentement d'acquisition d'une servitude, lequel document est conforme à nos attentes;

ATTENDU QUE l'assiette de la servitude est illustrée au plan joint à la présente résolution en annexe « C » du consentement susmentionné;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une résolution autorisant le retrait du domaine public sur le lot 6 663 007 du cadastre du Québec les droits reliés à la servitude et confirmant sa désaffectation à titre de bien du domaine public;

ATTENDU QUE la Fondation s'engage à défrayer les coûts de l'arpenteur géomètre pour la préparation de la description technique;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à défrayer les coûts du notaire pour la préparation de l'acte de servitude;

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville retire du domaine public les droits nécessaires pour établir, en faveur du lot 6 663 006 du cadastre du Québec, une servitude permettant l'enfouissement de conduites sous la partie du lot 6 663 007 du cadastre du Québec désignée comme assiette selon le consentement d'acquisition d'une servitude joint à la présente résolution.

La Ville accepte le consentement d'acquisition d'une servitude.

La Ville autorise la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, le consentement d'acquisition d'une servitude en faveur du lot 6 663 006 du cadastre du Québec appartenant à la Fondation Véro & Louis sur une partie du lot 6 663 007 du cadastre du Québec et tout autre document qui en découlera.

La Ville mandate la firme de notaires « L.R.V. notaires s.e.n.c.r.l. » afin de procéder à la recherche de titres, à la rédaction de l'acte de servitude à intervenir et assume les frais de préparation et de publication d'un acte de servitude.

CE- 15241_26-07-16 POINT 8.1

MESURE DISCIPLINAIRE – SUSPENSIONS SANS SOLDE – DOSSIER MD-2026-001

ATTENDU l'enquête effectuée à la suite des événements ayant eu lieu du 3 au 23 juin 2026;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines relativement à l'imposition d'une (1) journée sans solde à l'employé au dossier #MD-2026-001;

Il est proposé par : Pascal St-Onge
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville suspend sans solde l'employé au dossier #MD-2026-001 pour une (1) journée comme mesure disciplinaire, à la date déterminée par la direction du service concerné.

CE- 15242_26-07-16 POINT 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Rémi Barbeau
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La séance du comité exécutif soit levée.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Le Président,

 *Rémi Barbeau*
Signé le 2026-07-23 10:45:16 EDT

Rémi Barbeau

La greffière de la Ville,

 *Marie-Josée Larocque*
Signé le 2026-07-23 10:39:41 EDT

Marie-Josée Larocque, notaire